

## COMMISSION DES JEUNES DU VAR

Nous avons le plaisir de vous transmettre les informations concernant la première période des interclubs jeunes pour la saison 2025 des catégories qui se joueront en novembre-décembre.

**U12 Filles et Garçons des divisions régionales et départementales**

**U16 Garçons des divisions régionales et départementales**

**U16 filles des divisions départementales, pas de championnat régional**

**U18 Filles des divisions régionales et départementales**

**U18 Garçons des divisions départementales cut à 15/1, pas de championnat régional**

### I. INSCRIPTION ET ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

L'ensemble des inscriptions se font via ADOC.

Toutes les équipes sont inscrites au niveau COMITE. Conformément à l'organisation de l'épreuve, les commissions régionales et départementales en liaison avec l'ETR sélectionnent les différentes équipes pour les divisions régionales selon le poids, calculé sur les deux premiers joueurs susceptibles d'être alignés simultanément. Les meilleures équipes étant qualifiées à l'échelon régional.

Epreuves	Saisie ADOC	Rencontres de la phase préliminaire	Format de jeu	Ordre des parties
<b>U12 FILLES</b>	DU 30/09 AU 20/10	Les 9-16-23-30 nov. 7 déc. 2024	F4 D F1	D S2 S1
<b>U12 GARÇONS</b>	DU 30/09 AU 20/10	Les 9-16-23-30 nov. 7 déc. 2024	F4 D F1	D S2 S1
<b>U16 GARÇONS</b>	DU 30/09 AU 20/10	Les 9-16-23-30 nov. 7 déc. 2024	F4 D F1	D S2 S1
<b>U16 FILLES</b>	DU 30/09 AU 20/10	Les 9-16-23-30 nov. 7 déc. 2024	F4 D F1	D S2 S1
<b>U18 FILLES</b>	DU 30/09 AU 20/10	Les 9-16-23-30 nov. 7 déc. 2024	F4 D F1	D S2 S1
<b>U18 GARÇONS NC-15/1</b>	DU 30/09 AU 20/10	Les 9-16-23-30 nov. 7 déc. 2024	F4 D F1	D S2 S1

**Les championnats U14 auront lieu en janvier. Pour rappel un joueur ou une joueuse ne pourront cumuler deux championnats. Par exemple un U12 qui sera inscrit dans le championnat U12 ne pourra pas jouer dans une autre catégorie jaune.**

Afin de permettre une bonne organisation des championnats **ET EVITER DES FORFAITS**, le capitaine de l'équipe visiteuse DOIT PRENDRE contact avec LE CAPITAINE de l'équipe visitée, **au plus tard trois jours avant la rencontre**, c'est aussi le rôle du JAE du club qui reçoit.

Nous insistons sur ce point, trop de clubs sur la saison qui vient de s'écouler, ont attendu que les équipes qui se devaient se déplacer appellent les clubs qui recevaient.....

## II. COURTS

La rencontre doit se jouer au minimum sur un court (extérieur ou intérieur). Il faut l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre sur deux courts. Par ailleurs, le juge-arbitre peut prendre toutes les dispositions pour éviter le report d'une rencontre.

## III. RENCONTRES ET HORAIRE

En cas d'accord des deux clubs, une rencontre peut être avancée. Il est nécessaire et indispensable, dans ce cas, de prévenir le Comité avant de fixer la date de la rencontre, un mail avec en copie le club adverse, permet de garder une trace en cas de désaccord.

Sur les rencontres du championnat régional, l'horaire est déterminé par la Commission Compétente à savoir 10h00, le dimanche. Il faut l'accord des deux clubs pour que l'horaire de la rencontre soit modifié.

Par ailleurs, un délai de route est accordé aux équipes se déplaçant (distance la plus courte de ville à ville) à la condition que le club visiteur prévienne le club visité au plus tard l'avant-veille de la rencontre (confirmation par mail obligatoire avec copie à l'organisateur).

Délai maximum autorisé : 30 minutes entre 100km et 199 km/ 1h00 entre 200km et 299 km

Si une rencontre doit se jouer le Samedi en raison d'un report, l'horaire officiel du championnat régional est 14h00 (sauf accord des deux capitaines).

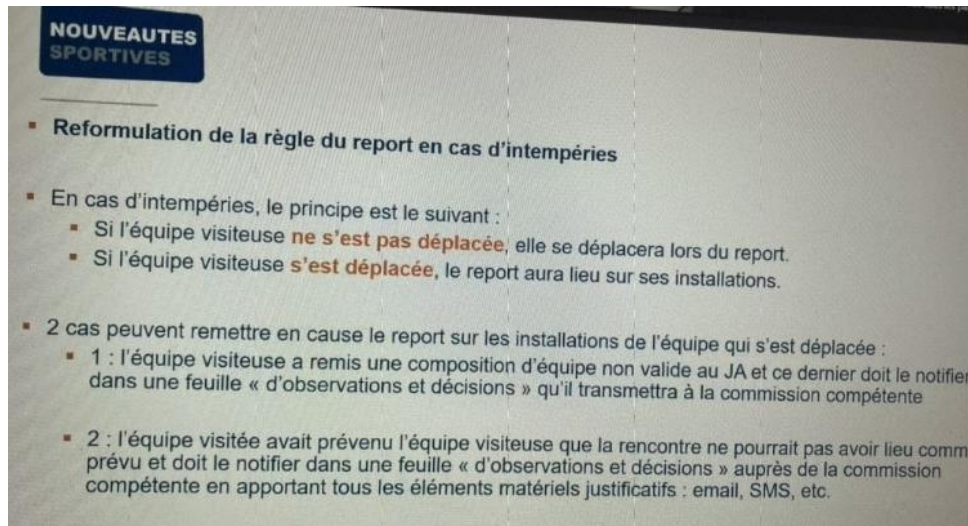
**Les rencontres du championnat départemental** sont programmées le samedi à partir de 14H00, cet horaire est recommandation, pas UNE OBLIGATION, il suffit d'une bonne entente entre les clubs et les parents qui se déplacent. Les rencontres peuvent commencer à 10h00.

**En cas d'intempéries, le principe est le suivant :**

Si une rencontre n'est pas commencée et doit être reportée en raison de la météo et que la décision est prise après la remise au Juge arbitre par les 2 capitaines des fiches de composition d'équipes, la rencontre sera rejouée sur les installations du club visiteur sauf si celle-ci a débuté et que le résultat est acquis.

→ Si la rencontre a commencé et que le score n'est pas acquis, **la rencontre se déroulera le dimanche suivant, sur les installations du club qui s'est déplacé.**

## REPORT EN CAS D'INTEMPERIES



### IV. JUGE ARBITRE ET SAISIE DES RESULTATS

#### Consultation des Divisions et des Equipes dans TEN'UP

Régionaux ou Départementaux suivant la division.

#### Saisie des Résultats par le JAE dans TEN'UP

Niveau Hiérarchique : Ligue pour la division régionale

Niveau Hiérarchique : Comité pour les divisions départementales.

Lors de la saisie de la feuille de match sur la gestion sportive, l'identification du juge-arbitre est obligatoire. Le juge arbitre doit saisir dès la fin de la rencontre la FDM.

Ce JAE doit être :

- Licencié(e) en 2025
- Posséder une qualification de juge-arbitre active et **être OBLIGATOIREMENT présent aux abords des courts durant les rencontres.**

Nous rappelons aux Juges-Arbitres qu'ils doivent être présents pendant toute la durée de la rencontre, lancer les matches et les surveiller, celui-ci ne doit en aucun donner des conseils à l'équipe qui visitée.

Le juge-arbitre, le jour de la rencontre, ne peut être ni joueur, ni joueur susceptible de jouer, ni capitaine, ni capitaine adjoint dans l'exercice de ses fonctions d'officiel de l'arbitrage, si le JAE est enseignant, merci de suivre les rencontres et les RS à la lettre.

LA FDM DOIT ETRE FAITE MANUELLEMENT SUR LE SUPPORT PAPIER OFFICIEL [https://fft-monespacearbitrage-national.cdn.prismic.io/fft-monespacearbitrage-national%2F987be89b-e941-4522-8bcf-c683d60a648f\\_etatresultat18.pdf](https://fft-monespacearbitrage-national.cdn.prismic.io/fft-monespacearbitrage-national%2F987be89b-e941-4522-8bcf-c683d60a648f_etatresultat18.pdf)

#### POURQUOI ?

Sur la saison 2024, des erreurs se sont glissées : inversement de joueur, ordre des simples non respecté, scores erronés, un joueur non licencié dans les temps, un joueur ND...afin de pouvoir traiter ces erreurs, le document papier est OBLIGATOIRE.

Pour cette saison, La commission sera vigilante sur les erreurs des JAE, vous avez un doute sur un règlement, envoyez un mail à [sophie.tiennot@fft.fr](mailto:sophie.tiennot@fft.fr) réponse rapide.

### V. LICENCE ET STATUT MEDICAL

Conformément aux décisions du Bureau de la Ligue de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la date limite de licence pour l'ensemble des championnats (départementaux et/ou régionaux) **est fixée au plus tard la veille de la journée à laquelle le joueur va prendre part.**

La Loi Sport du 2 mars 2022 permet désormais aux fédérations sportives, après avis de leur commission médicale, d'adopter leur propre réglementation relative à l'obligation, ou non, de présenter un certificat médical, ou une attestation, lors de la délivrance d'une licence à un pratiquant majeur.

Dans ce cadre et conformément à l'avis de sa Commission fédérale médicale, la Fédération Française de Tennis a validé la suppression du certificat médical, ainsi que des attestations, dans le cadre de la délivrance d'une licence à un pratiquant majeur.

Pour les mineurs, le dispositif du questionnaire de santé reste en vigueur.

La FFT est très attachée à la santé de ses pratiquants. Des communications régulières seront ainsi réalisées tout au long de l'année auprès des licenciés et des clubs afin de les sensibiliser aux bons réflexes et aux bons gestes en matière de santé et de pratique sportive.

En conséquence, seuls deux documents doivent être présentés au juge-arbitre :

- La licence multi-raquette (une licence exclusivement Padel, Pickel Ball ou Beach, ne permet pas de faire du Tennis en compétition).
- La pièce d'identité.

## VI. CLASSEMENT

Le classement mensuel est à appliquer automatiquement et immédiatement dès sa publication pour les rencontres à venir.

Octobre 2024	Mardi 1er octobre 2024	Du lundi 2 octobre 2023 au dimanche 29 septembre 2024
Novembre 2024	Mardi 5 novembre 2024	Du lundi 6 novembre 2023 au dimanche 3 novembre 2024
Décembre 2024	Mardi 3 décembre 2024	Du lundi 4 décembre 2023 au dimanche 1er décembre 2024
Janvier 2025	Mardi 7 janvier 2025	Du lundi 8 janvier 2024 au dimanche 5 janvier 2025

**A VOUS DE PRENDRE EN COMPTE LES CLASSEMENTS INTERMEDIAIRES QUI IMPACTERONT SUR LA 1<sup>ère</sup> ET DERNIERE JOURNEE DE CES CHAMPIONNATS.**

Il est impératif d'imprimer vos licences dès la publication d'un nouveau classement. En effet, le Juge-Arbitre devra être en mesure de contrôler votre classement.

Statut Non Déterminé (ND) : Un joueur possédant le statut ND doit demander un reclassement à son club via ADOC ou le faire sur son compte Ten'up.

## VII. CRITERES DE PARTICIPATION

Dans la même année sportive, un joueur ne peut disputer les Championnats Interclubs « Jeunes » que dans une seule catégorie d'âge. La sienne ou dans une catégorie d'âge supérieure.

Toutes les épreuves se jouent en fonction des catégories d'âge.

8 ans (2017), 9 ans (2016), 10 ans (2015), 11/12 ans (2013/2014), 13/14 ans (2012/2011),  
15/16 ans (2010/2009), 17/18 ans (2008/2007).

Nouveauté 2025 Art 201 des RSRA FFT à prendre en compte :

### Autorisation pour jouer en catégorie supérieure : condition jaune

	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15/16 ans	17/18 ans	seniors
7 ans		si classé à 30/4										
8 ans			si classé à 30/4									
9 ans				si classé à 30/4								
10 ans					si classé à 30/4							
11 ans						cmncptc 1 an médecin du port						
12 ans							cmncptc 1 an médecin du port					

Les épreuves U12 Jaune sont ouvertes :

- ↳ Aux joueurs de la catégorie 11/12 ans, quel que soit leur classement.
- ↳ Aux joueurs des catégories **8 ans, 9 ans, 10 ans s'ils possèdent un classement de 30/4** minimum au début de l'épreuve considérée (**1ère journée de championnat**).

Les épreuves U16 Jaune sont ouvertes :

- ↳ Aux joueurs des catégories 11, 12 ans, 13/14 ans, quel que soit leur classement.
- ↳ Aux joueurs de la catégorie 15/16 ans, quel que soit leur classement.

Les épreuves U18 Jaune sont ouvertes :

- ↳ Aux joueurs des catégories 11/12 ans, 13/14 ans, 15/16 ans quel que soit leur classement.
- ↳ Aux joueurs de la catégorie 17/18 ans, quel que soit leur classement.

→ Pour rappel, un U12, un U14 ou un U16 qui voudra jouer dans le championnat supérieur, ne pourra prendre part au championnat de sa catégorie d'âge réelle.

**Exemple : j'ai 14 ans, mon club me mets dans une équipe U16, je ne pourrai pas jouer en janvier en U14.**

→ Aux clubs de bien choisir la bonne catégorie pour les enfants.

→ En revanche un U12 jaune qui participe à un championnat en novembre décembre, pourra prendre part au championnat U12 vert « mini-pousse » de janvier, à la condition qu'il soit 30/4 au moment de la saisie des équipes, ou 30/4 le jour de la première journée.

*Nota : le championnat des U14 vert « jeune-pousse » n'est pas reconduit sur la saison sportive 2025.*

Malgré l'évolution des classements mensuels, les joueurs déclarés comme brûlés par le club resteront avec ce statut pour tout le championnat.

La date du classement à prendre en compte pour le "joker" est celle au jour de la rencontre.

Petit rappel : le « joker » doit être moins bien classé que le 2<sup>ème</sup> brûlé de la liste, ou avoir le même classement.

### Règles importantes

Tout joueur inscrit sur la liste nominative ne pourra en aucun cas participer à une rencontre dans une autre catégorie d'âge Jeune, ni même comme joueur joker dans une autre catégorie jeune.

Un joueur ne peut pas disputer deux rencontres le même jour.

De même, il ne peut jouer deux rencontres ou plus du même championnat (Régional et/ou Départemental) possédant le même numéro de journée et se déroulant à des dates différentes du fait des reports et/ou rencontres avancées.

Un compétiteur (joueur joker, joueur remplaçant, joueur brûlé) peut donc jouer dans plusieurs équipes, et faire des allers-retours lors de la phase préliminaire d'un même championnat si et seulement si les règles précisées ci-dessus sont respectées.

#### **Compléments d'informations sur les joueurs jokers**

- Il devra être licencié (licence Club) au plus tard la veille de la rencontre et ne pas posséder le statut ND.
- Il ne peut pas avoir joué ou être inscrit dans une équipe d'une autre catégorie d'âge des championnats Jeunes.
- Un seul Joker par équipe

(Régional et/ou Départemental) ;

- Il ne peut pas disputer deux rencontres ou plus du même championnat (Régional et Départemental), possédant le même numéro de journée se déroulant à des dates différentes du fait des reports et/ou rencontres avancées.

**En cas de doute, nous vous invitons à contacter avant la rencontre l'organisateur du championnat afin de vérifier que votre joueur « joker » respecte bien les différentes réglementations**

## VIII. DEROULEMENT DES RENCONTRES

Règles communes à tous les championnats :

Format des rencontres : 2 simples et 1 double (2 joueurs au minimum pour disputer la rencontre, les joueurs de simples ont le droit de jouer le double).

Format des simples : F1 (3 sets à 6 jeux)

Format du double : F4 (2 sets à 6 jeux, point décisif, 3ème set = Super jeu décisif à 10 points)

### Règles spécifiques à tous les championnats Jeunes (merci de respecter ces règles)

Ordre : D-S2-S1

**Si les clubs accueillants ne respectent pas ce règlement, des sanctions seront prises.**

Une victoire en simple attribue 1 point à l'équipe gagnante  
 Une victoire en double attribue 1 point à l'équipe gagnante

**Doubles :** Les doubles comptent dans le calcul du classement de simple avec prise en compte des meilleurs résultats de double dans la limite d'un bonus maximum de 25 points.

En conséquence, la bonification peut atteindre au maximum 25 points pour un joueur calculé en 4e série, 35 points pour un joueur calculé en 3e série, 49 points pour un joueur calculé en 2e série positive et 70 pour un joueur calculé négatif ou numéroté.

	Pour un bilan calculé à un échelon en 4e série	Pour un bilan calculé à un échelon en 3e série	Pour un bilan calculé à un échelon en 2e série positive (Jusqu'à 0)	Pour un bilan calculé à un échelon à partir de -2/6
Points apportés pour une victoire en perf	5	5	7	10
Points apportés pour une victoire à poids égal	3	3	4	6
Points apportés pour une victoire en contre	1	1	2	3
Nombre maximal de doubles bonifiés	5	7	7	7

Journées	U12 F et G-U16 F-G-U18 F et G
1	SAMEDI 9 NOVEMBRE 2024
<i>Report</i>	<i>DIMANCHE 10 NOVEMBRE 2024</i>
2	SAMEDI 16 NOVEMBRE 2024
<i>Report</i>	<i>DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2024</i>
3	SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024
<i>Report</i>	<i>DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2024</i>
4	SAMEDI 30 NOVEMBRE 2024
<i>Report</i>	<i>DIMANCHE 1ER DECEMBRE 2024</i>
5	SAMEDI 7 DECEMBRE 2024
<i>Report</i>	<i>DIMANCHE 8 DECEMBRE 2024</i>

Des reports seront acceptés pendant les vacances de Noël, uniquement en accord avec la Commission en charge de ces interclubs.



Concernant les reports : ceux-ci ne seront pas autorisés les mercredis ou d'une semaine à une autre sans l'accord du Comité.



→ Une équipe incomplète du fait d'un(e) malade ne fera pas l'objet d'une demande de report. Il y a trop d'abus sur la saison qui vient de s'écouler.

**Les phases finales commenceront le 11 JANVIER 2025.**

*Bon à savoir :*

*Les Capitaines veulent mettre un faux score sur les doubles :*

Décision : Refus d'établir un faux en écriture

>> Importance des matches et des scores en phase de poules pour établir le classement (montée/descente) et la composition du tableau final (têtes de série)

« Les sanctions disciplinaires vont de l'avertissement à la radiation, en passant par la suspension d'exercice de fonction (5ans), l'interdiction d'organiser ou de prendre part à des compétitions, ou forfait par l'équipe souhaitant jouer les doubles (équivalent 6/0 6/0) »

## IX. FORFAIT

La pénalisation sportive est d-2 points, pas d'amande forfaitaire.

Une équipe qui sera disqualifiée ou aura deux WO

Une équipe déclarant forfait en phase finale/match de classement d'un championnat est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à la non qualification pour le championnat régional, l'année suivante. Elle perd également sa qualification pour les championnats de France.

### Article 113 | Championnats organisés sous forme de poules

L'équipe déclarant deux fois forfait lors d'un championnat se déroulant par poules est automatiquement forfait général pour l'ensemble du championnat.

De même, l'équipe étant deux fois disqualifiée, ou disqualifiée une fois et forfait une fois, est automatiquement déclarée forfait général pour l'ensemble du championnat.

Pour les championnats de France interclubs seniors uniquement :

- a. Toute équipe déclarée forfait général l'année N sera automatiquement rétrogradée de 2 divisions pour le championnat de France de l'année N+1. La rétrogradation de cette équipe aura pour conséquence la rétrogradation d'une ou des équipes du club, conformément à l'article 82 des présents règlements.
- b. Toute équipe déclarée forfait général 2 années consécutives se verra exclue du championnat de France interclubs seniors, et sera donc rétrogradée en championnat régional. La rétrogradation de cette équipe aura pour conséquence la rétrogradation d'une ou des équipes du club en championnat régional, conformément à l'article 82 des présents règlements.

## X. PHASES FINALES

Les compétitions dont les phases qualificatives se sont déroulées par poules et qui sont suivies d'une phase finale, verront cette phase finale organisée sous forme d'un tableau en ligne établi avec les vainqueurs de poules (voir plus selon les divisions).

Toutes les équipes sont considérées comme tête de série.

La moitié des têtes de série (1 à n) sera placée en fonction du classement général de la division (points, matchs average, set average, jeux average).

Pour rappel, les finales régionales pourront se jouer sur les sites d'Aix-en-Provence, Toulon ou Nice. Le lieu sera déterminé au plus tard 6 jours avant la finale, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le lieu des finales des divisions 1 sera connu ultérieurement.**

**En revanche, les finales des divisions inférieures, se joueront dans les clubs qui auront le « maison » visible sur TEN'UP.**

La Commission Jeunes et le secrétariat sportif du Comité sont à votre entière disposition pour toutes précisions utiles.

**MERCI DE LIRE AVEC ATTENTION CE DOCUMENT.**

La Commission Jeunes.